Déclaration de S.E.M. Angelo DAN, Ambassadeur, Représentant du Bénin au Conseil des droits de l’homme, lors de la séance d’adoption du rapport sur le 4ème EPU du Bénin

(Genève, mercredi 1er février 2023)

 Monsieur le Président,

 Excellences,

Mesdames et Messieurs,

1. Je souhaite, tout d’abord, remercier le Secrétariat de l’Examen périodique universel (EPU) et les membres de la Troïka pour leur investissement et pour la qualité du rapport qui vient d’être présenté par l’Ambassadeur du Kazakhstan sur le quatrième examen du Bénin tenu le jeudi 26 janvier dernier, dans cette même salle.
2. J’emprunte, ensuite, les mots conclusifs du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation de la République du Bénin, M. Sévérin Maxime QUENUM, chef de la délégation béninoise lors de cet examen, pour réitérer la satisfaction de mon pays quant au caractère « constructif » de la plupart des recommandations formulées par les 99 Etats qui sont intervenus au cours du dialogue interactif. Certaines de ces recommandations sont même déjà pleinement mises en œuvre par le Bénin, comme celles concernant la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Algérie #1, Rwanda #1) ou la mise en place d’un mécanisme national de mise en œuvre et de suivi des recommandations relatives aux droits de l’homme (Paraguay #5).
3. En tout état de cause, le Bénin examinera avec grand intérêt et toute l’attention requise l’ensemble des 258 recommandations formulées à son endroit pour leur donner une suite appropriée dans les meilleurs délais. Pour ce faire, ces recommandations feront l’objet, sans tarder, de consultations au plan national avec l’ensemble des ministères et institutions concernés, pour leur appréciation objective et concertée en vue d’une décision motivée recommandation par recommandation. Notre objectif est de pouvoir indiquer sous forme d’addendum les recommandations acceptées et/ou notées par le Gouvernement béninois, avant la 53ème session du Conseil des droits de l’Homme (juin-juillet 2023) au plus tard. Nous examinerons aussi la possibilité de soumettre un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des recommandations qui seront acceptées avant le prochain examen du Bénin au titre du 5ème cycle de l’EPU.
4. Pour finir, je tiens à réitérer la gratitude de mon pays aux 99 délégations concernées pour leurs recommandations qui témoignent de leur intérêt pour la situation des droits humains au Bénin. Je les rassure en retour de la détermination du Gouvernement béninois à poursuivre ses efforts pour « *l’enracinement d’une gouvernance vouée au développement intégral de notre pays (…)*»,en vue de «*l’édification d’une nation béninoise plus prospère et plus résiliente, où le bien-être individuel et collectif se renforce sans cesse* ». Tel était, du reste, l’engagement renouvelé par le Chef de l’Etat, le Président Patrice TALON, dans son message de vœux à la Nation béninoise, le 31 décembre dernier.

Je vous remercie.